



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SFP

Question écrite n° 50876

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur le dossier de privatisation de la SFP. Le Gouvernement a annoncé il y a bientôt un an que la SFP serait privatisée. Un an plus tard le dossier est manifestement dans l'impasse. La dernière proposition de reprise de la société par Havas et la Générale des eaux a été repoussée à l'issue d'un référendum organisé dans l'entreprise. La privatisation par appartements est à nouveau envisagée, ou plus grave sa liquidation pure et simple. L'incertitude qui pèse sur le devenir de la SFP bloque le fonctionnement normal de cette entreprise. Le Gouvernement a été obligé de débloquer récemment une aide d'urgence d'un montant de 350 millions de francs avec l'aval de la Commission de Bruxelles. La privatisation n'a jamais été une réponse au devenir de la SFP. Aujourd'hui c'est le marché qui est en train de démontrer puisque aucun repreneur n'est en mesure de continuer un projet de reprise viable. L'État ne peut de surcroît décider de liquider une entreprise qui dispose d'un savoir exceptionnel en France, un savoir-faire reconnu par les professionnels de la télévision eux-mêmes. Il tient à lui rappeler qu'il a déposé une proposition de loi relative au maintien de la SFP dans le service de l'audiovisuel, faisant de la SFP une filiale commune à l'ensemble des sociétés nationales de programme. Cette solution permettrait au service public de disposer d'un outil de production intégré. Il lui demande de bien vouloir expliquer ce qu'il adviendrait de la SFP dans l'hypothèse où le dernier repreneur serait éconduit, comme cela est probable. Quelle initiative le Gouvernement va-t-il prendre pour assurer la pérennité de la SFP.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50876

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1976